



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STIF annonce le vif succès de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris

- ❖ **Offre sursouscrite 1,7 fois avec une demande totale de 15,3 M€ dont :**
 - 12,7 M€ dans le cadre du Placement global
 - 2,6 M€ dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme
- ❖ **Montant brut de l'opération de 10,35 M€ dont :**
 - 9 M€ par augmentation de capital
 - 1,35 M€ par exercice intégral de la clause d'extension
- ❖ **Capitalisation boursière de 33 M€**
- ❖ **Règlement – livraison de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global prévu le 19 décembre 2023**
- ❖ **Début des négociations sur Euronext Growth® Paris le 20 décembre 2023**

Saint-Georges-sur-Loire, le 15 décembre 2023 – 18h00 CEST. STIF, expert dans la conception, la fabrication et la commercialisation de composants pour le transport du vrac et d'équipements de protections innovants contre les risques d'explosions en milieu industriel, annonce le succès de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris.

José Burgos, Président Directeur Général de STIF, déclare : « Je suis très heureux d'annoncer le succès de notre introduction en bourse et je remercie vivement l'ensemble des nouveaux actionnaires institutionnels et particuliers pour la confiance qu'ils nous ont témoignée en contribuant à la réussite de cette introduction en bourse. Je tiens à remercier également l'ensemble des collaborateurs de STIF qui se mobilisent chaque jour pour délivrer à nos clients des produits de haute qualité à la pointe de l'innovation dans plus de 80 pays. Les fonds levés nous apportent les moyens financiers de déployer notre stratégie de développement, notamment sur le marché en croissance exponentielle des BESS dans le domaine des énergies renouvelables. Une nouvelle étape de l'histoire de STIF s'ouvre aujourd'hui avec l'ambition d'atteindre 80 M€ de chiffre d'affaires en 2027. »

Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Rendez-vous sur : www.stifnet.com



Le produit brut total de l'émission s'élève à 10,35 M€ dont :

- 9 M€ par augmentation de capital avec l'émission de 1 384 615 actions nouvelles
- 1,35 M€ par exercice intégral de la clause d'extension avec la cession de 207 692 actions existantes par les actionnaires cédants au prix de l'Offre.

A l'issue de l'opération, le capital de STIF est composé de 5 084 615 actions représentant une capitalisation boursière de 33 M€, sur la base d'un prix d'introduction en bourse de 6,50 € par action. Le flottant représente 31,3 % du capital de la Société.

Conformément au calendrier indicatif de l'opération, le règlement-livraison des nouvelles actions est prévu le 19 décembre 2023 et la négociation des actions de STIF sur le marché Euronext Growth® Paris débutera le 20 décembre 2023 sous le code ISIN : FR001400MDW2 et le code mnémonique : ALSTI.

Eligibilité de l'offre aux PEA et PEA-PME

STIF annonce respecter les critères d'éligibilité au dispositif PEA-PME précisés par les dispositions des articles L. 221-32-2 et D.221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier. En conséquence, les actions STIF peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

Principales modalités de l'opération

Caractéristiques de l'action

Libellé : STIF

Code mnémonique : ALSTI

Code ISIN : FR001400MDW2

Marché de cotation : Euronext Growth® Paris

LEI : 969500GLYIINCC3AIY93

Eligibilité au dispositif PEA PME

Prix de l'Offre

Le prix de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global est fixé à 6,50 € par action.

Taille et produit brut de l'Offre

1 384 615 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'Offre. 207 692 actions ont été cédées dans le cadre de l'Offre.

Le produit brut global de l'émission s'élève à 10,35 M€.

Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Rendez-vous sur : **www.stifnet.com**

Allocation de l'Offre

Les actions offertes seront allouées de la manière suivante :

- 1 392 307 actions offertes, allouées dans le cadre du Placement Global, soit 9,05 M€ et environ 87% du nombre total d'actions offertes,
- 200 000 actions offertes, allouées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme soit 1,3 M€ et environ 13% du nombre total d'actions offertes.

Il est précisé que la clause d'extension a été exercée dans son intégralité avec la cession de 207 692 titres par les actionnaires cédants au prix de l'Offre.

Répartition du capital et des droits de vote après opération

Le capital social de STIF se décompose de la façon suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
JB PARTICIPATIONS	2 657 500	52,27%	5 315 000	61,97%
Manuel Burgos	544 590	10,71%	1 089 180	12,70%
Valérie Burgos	289 218	5,69%	578 436	6,74%
Françoise Burgos	600	0,01%	1 200	0,01%
José Burgos	100	0,00%	200	0,00%
Océane Burgos	100	0,00%	100	0,00%
Autres membres de la famille Burgos	200	0,00%	200	0,00%
Flottant	1 592 307	31,32%	1 592 307	18,57%
Total	5 084 615	100%	8 576 623	100%

Utilisation des fonds levés

Le produit net de l'augmentation de capital (hors Clause d'Extension), soit 8,2 M€ sera affecté au financement des objectifs stratégiques suivants :

- 31% pour l'ouverture d'une unité de production aux Etats-Unis, l'extension de celle en Chine et le réaménagement de l'usine en France,
- 24% en investissements financiers afin de renforcer sa participation au capital de sa filiale asiatique (de 51% à 70%) et pour acquérir 10% supplémentaires du capital de son partenaire aux Etats-Unis,
- 24% pour le financement de l'activité, en ce compris 2 M€ dédiés au remboursement des dettes à court terme et au financement du BFR.
- 21% pour la R&D et l'acquisition d'un équipement d'un banc de tests d'explosion,

Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Engagements d'abstention et de conservation

- Engagement d'abstention de la Société : 180 jours ;
- Engagement de conservation des actionnaires de la Société (JB Participations, Manuel Burgos, Valérie Burgos, Françoise Burgos) : 360 jours.

Calendrier indicatif

19 décembre 2023	<ul style="list-style-type: none">• Règlement-livraison de l'OPF et du Placement Global
20 décembre 2023	<ul style="list-style-type: none">• Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth® Paris

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de STIF et sur les sites Internet : www.amf-france.org et <https://investir.stif.fr>. L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur le marché Euronext Growth® Paris.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risque décrits en section 3 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement avant de prendre toute décision d'investissement et notamment le risque à criticité élevé lié à la gouvernance et l'absence d'administrateur indépendant. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives de STIF. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par STIF à la date du Document d'Enregistrement, pourraient également avoir un effet défavorable.

Partenaires de l'opération



SEITOSEI • ACTIFIN

AVANTI
[Global Marketing Agency]



alta yéo
Cabinet de conseil en développement

bakertilly

PSI et listing Sponsor

Louis Thannberger - Conseil des dirigeants

Agence de communication financière

Agence de marketing

Avocat

CAC

Expert comptable

Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Rendez-vous sur : **www.stifnet.com**



Retrouvez toute l'information relative à l'introduction en Bourse
de STIF sur :
<https://investir.stif.fr>

Contacts

STIF

Direction des relations extérieures

Géraldine Baudouin
direction@stifnet.com
02 41 72 16 83

SEITOSEI.ACTIFIN

Relations investisseurs

Ghislaine Gasparetto
stif@actifin.fr
01 56 88 11 22

SEITOSEI.ACTIFIN

Relations presse

Michael Scholze
michael.scholze@actifin.fr
01 56 88 11 14

A propos de STIF (<https://www.stifnet.com>)

Fondé en 1984, le Groupe STIF est un acteur industriel français spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de matériels industriels innovants destinés à des marchés de niche. Historiquement positionné sur les équipements de manutention pour les produits en vrac, tels que les godets d'élévateurs, les sangles élévatrices et les raccords à compression, le Groupe familial s'est diversifié ces dix dernières années en se développant dans le domaine de la protection passive contre les risques d'explosions de poussières industrielles, et depuis 2022 dans l'activité des systèmes de stockage des énergies renouvelables par batteries (BESS). Fort de 189 collaborateurs, de gammes de produits référencées et reconnues à l'échelle internationale, de 3 usines réparties entre la France et l'Asie, le Groupe entend accompagner durablement la forte croissance de la production d'énergies renouvelables.

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société STIF dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») d'un prospectus composé du document d'enregistrement, objet de ce communiqué et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) qui sera soumis ultérieurement à l'AMF.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus ») qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à la loi sur (le retrait de) l'Union Européenne 2018 (European Union (Withdrawal) Act 2018) (l'« EUWA », European Union (Withdrawal) Act 2018).

Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Rendez-vous sur : www.stifnet.com



Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société STIF ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société STIF seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. STIF n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (chacun, un « État Membre »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un État Membre. Par conséquent, les valeurs mobilières peuvent être offertes dans ces États Membres uniquement : (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par le Règlement Prospectus ; (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales, autres que des investisseurs qualifiés (tels que définis par le Règlement Prospectus) par État Membre ; ou (iii) dans tous les autres cas où la publication par la société STIF d'un prospectus n'est pas requise au titre des dispositions de l'article 1(4) du Règlement Prospectus ; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requière la publication par la société STIF d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 23 du Règlement Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec les valeurs mobilières dans un État Membre donné signifie toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces valeurs mobilières dans cet État Membre.

Ces restrictions de vente concernant les États Membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États Membres.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public de titres financiers au Royaume-Uni et s'adresse uniquement à des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application de l'EUWA), et qui sont (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de STIF ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations

Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Rendez-vous sur : www.stifnet.com



sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par STIF. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. STIF attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cashflows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel STIF opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de STIF, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel STIF opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de STIF. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. STIF ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.

Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Rendez-vous sur : **www.stifnet.com**